

Personne ne reprocherait à l'Etat la générosité qu'il manifesterait à l'endroit des diplômés et des professeurs d'université en leur accordant des bourses d'études ou de voyages, au Canada aussi bien qu'à l'étranger.

Au lieu de compter sur la bourse des parents ou la générosité des philanthropes, le gouvernement fédéral devrait, pour chaque année du cours universitaire, offrir, au concours, des bourses d'études aux étudiants peu riches, mais très bien doués.

Les instituteurs dans les écoles élémentaires et supérieures pourraient obtenir une année de congé afin de se perfectionner dans la noble tâche qu'ils accomplissent dans la formation de nos enfants. On devrait fournir à la Société Radio-Canada les sommes nécessaires à la mise à la disposition du public de cours d'art dramatique ou de langues. Quant à l'Office national du film, il faudrait lui verser des subventions suffisantes pour la présentation de films dans toutes les écoles.

Le ministère de la Santé nationale devrait offrir des cours de perfectionnement aux professeurs d'hygiène publique et d'arts ménagers. On devrait également prévoir des cours de perfectionnement en arts, en musique et en méthodes d'enseignement primaire.

Plutôt que de consacrer de l'argent à la préparation paramilitaire, j'améliorerais l'état physique de notre jeunesse en étendant la portée du programme scolaire de bien-être physique, en patronant des démonstrations d'athlétisme et en encourageant les joutes de détail interprovinciales, pour les sports d'équipe.

Tous ces domaines, à mon sens, pourraient être occupés par le gouvernement fédéral, ou du moins celui-ci pourrait prendre l'initiative à cet égard, sans entrer en conflit d'attributions avec les provinces. C'est bien, je crois, dans les domaines de l'apprentissage et de la formation industrielle que les octrois d'appoint conditionnels ont leur place. Je tiens, à cet égard, à rendre hommage au ministre du Travail et à son ministère. Cette œuvre est utile, et l'argent qu'on y affecte rapporte de l'intérêt sous forme d'accroissement du bien-être national.

On a beaucoup parlé en cette enceinte de ces gens qui nous quittent pour s'en aller aux Etats-Unis ou ailleurs, y chercher de meilleures chances d'avenir. On pourrait mettre fin à cette tendance, du moins en partie, si le gouvernement fédéral voulait consentir une aide pécuniaire en vue de la création de facultés universitaires ou de services d'enseignements spéciaux encore inexistantes chez nous.

[M. Probe.]

On a réalisé quelque progrès,—encore une fois grâce au ministère du Travail,—en versant des octrois d'appoint conditionnels destinés à défrayer une partie des frais d'immobilisation engagés dans la construction d'immeubles ou l'achat de matériel destinés à la formation professionnelle. On en a du reste fait mention cet après-midi. J'estime que la portée de ces octrois devrait être étendue de façon qu'ils puissent s'appliquer aux maisons d'écoles et aux dortoirs pour les étudiants des écoles supérieures qui habitent les régions rurales éloignées.

Ainsi que je l'ai déjà dit, notre mode d'existence ne peut être menacé par des idéologies étrangères que si nous ne faisons rien pour le rendre plus attrayant. Les méthodes d'enseignement à la Mark Hopkins ne sont plus de mise au Canada. Les autorités fédérales n'ont fourni jusqu'ici qu'une aide mesquine et peu empressée. Que le gouvernement fédéral sauvegarde l'avenir de l'éducation canadienne en décuplant son assistance dans ce domaine.

M. C. E. STEPHENSON (Durham): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre si ceux qui entreprendront des cours de formation professionnelle seront mis à même de les terminer. Autrement, ce plan n'aura aucune valeur. Le ministre sait fort bien qu'un grand nombre d'ex-militaires ont dû attendre pour s'enrôler d'avoir atteint l'âge prescrit. Ils sont donc entrés dans les forces armées vers la fin de la guerre et n'y ont servi que pendant cinq, six ou sept mois. Le degré de formation professionnelle qu'ils ont pu obtenir a été fondé sur la durée de leur service militaire.

Plusieurs de ces jeunes gens voulaient obtenir leur immatriculation junior ou senior, mais ils ont constaté qu'après cinq, six ou sept mois, il leur fallait quitter l'école. J'ai signalé ce fait au ministre et j'estime que le cas de ces jeunes gens devrait être pris en considération.

Cette résolution constitue un pas dans la bonne voie. La formation professionnelle est ce dont notre pays a le plus besoin. Les métiers n'ont plus leur dignité d'autrefois. Bien des jeunes gens croient devoir faire des études universitaires, et j'estime que la mesure actuelle, qui tend à rétablir la dignité des métiers, représente un pas dans la bonne voie.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Un honorable député a formulé une remarque au sujet de la brièveté de mon exposé. Je prise beaucoup les courtes déclarations pourvu qu'on y donne les rensei-